

## MOTION POUR LE SPORT SCOLAIRE

Le sport scolaire du second degré est un service public, organisé sous forme associative, c'est ce qui fait son originalité.

Son rôle est de permettre la pratique d'activités sportives et artistiques et l'apprentissage de la vie associative à un maximum d'élèves.

C'est pourquoi le montant de l'adhésion à l'association sportive de leur établissement leur permettant d'obtenir une licence UNSS, est si peu élevé comparé à toute autre association sportive.

C'est en partie, ce qui permet à l'UNSS de compter plus d'un million de licenciés, répondant ainsi à un besoin essentiel de pratiques sportives et artistiques. Les établissements scolaires s'acquittent auprès de l'UNSS d'une affiliation et d'un achat de licence sous le mode d'un contrat.

Mais cet apport financier des AS à l'UNSS (contrat plus affiliation) déjà très conséquent (53%des ressources) ne couvre pas les moyens nécessaires pour faire fonctionner le sport scolaire au quotidien

L'apport de l'Etat, est insuffisant pour le fonctionnement de l'UNSS.

Aussi l'UNSS nationale a décidé d'augmenter de 10% le coût du « contrat licences » mettant par ricochet les Associations sportives des établissements en difficulté.

Au bout du compte c'est soit sur les familles, soit sur le nombre de rencontres que se répercutera cette augmentation.

Celle-ci se pose dans un contexte de baisse des subventions aux collectivités territoriales de la part de l'Etat.

Par cette motion, nous vous proposons de dire votre désaccord avec la décision de l'AG de l'UNSS du 1er juin dernier d'augmenter de 10% le coût du contrat licences. Les élus des AS et le SNEP- FSU ne cessent d'alerter l'UNSS sur les difficultés financières d'AS de plus en plus nombreuses. Ils ont été porteurs de propositions, dont aucune n'a été retenue, pour réviser à la baisse certaines lignes budgétaires - *par exemple les rencontres internationales, une partie de la communication ou encore certaines manifestations promotionnelles* - pour rééquilibrer le budget et ainsi éviter cette augmentation.

**Par cette motion les membres du CA du collège .....  
soutiennent les demandes des élus des AS et du SNEP –FSU c'est-à-dire :**

- l'abandon de l'augmentation de 10% du contrat licences
- que les AS puissent choisir, librement et chaque année, de passer du contrat normal au contrat accompagné, ou encore de revenir à l'achat de licences individuelles
- qu'une réflexion sur l'activité pour le plus grand nombre, avec en corollaire un meilleur taux de remboursement des déplacements par exemple, puisse primer sur certaines organisations plus ponctuelles ou plus événementielles qu'il conviendrait de restreindre sans pour autant les supprimer.